



## MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

### LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DE ST-GÉDÉON



### AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

JUIN 2017

## TABLE DES MATIÈRES

- 1 Introduction**
- 2 Présentation de l'organisme**
- 3 Participation**
- 4 Gestion participative du milieu**
- 5 Niveau du Lac St-Jean**
- 6 Corrections et réparations des berges**
- 7 Politique de la révision de la gestion immobilière de Rio Tinto**
- 8 Conclusion**



## 1. INTRODUCTION

Depuis les premières consultations citoyennes de Rio Tinto en octobre 2014 pour le renouvellement du décret du programme de stabilisation des berges du Lac St-Jean jusqu'à tout dernièrement, la fédération des associations de propriétaires riverains de St-Gédéon a suivi avec intérêt le développement et le cheminement pour la réouverture de ce programme.

Note : Pour alléger la lecture de ce document, nous appellerons la fédération des associations de propriétaires riverains de St-Gédéon **“Fédération des riverains de St-Gédéon”**.

L'intérêt est d'autant plus grand puisque le prochain décret aura une incidence directe avec la qualité de vie de nos associations-membres.

Au cours des dernières années, plusieurs rives de ses associations ont été affectées par les éléments mais entre autres par les répercussions de la gestion du lac et de ses berges. Celles-ci ont été malmenées et les correctifs ont souvent été discutables.

Espérant que les quelques pages qui composent notre mémoire exprimeront les sentiments de nos membres et permettront d'avoir un impact sur le prochain programme de gestion de ce magnifique plan d'eau.

Pierre Audet, président

## 2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La fédération des riverains de St-Gédéon a été fondée en avril 1986.

Les objets pour lesquels la constitution est demandée sont :

- REGROUPER LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-GÉDÉON.
- REPRÉSENTER AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS ET DES CORPORATIONS PUBLIQUES OU PRIVÉS (*ALCAN & ALS*) LES INTÉRÊTS DE SES MEMBRES.
- FAVORISER À L'INTÉRIEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-GÉDÉON LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SUR LES BERGES OU AUTRES SITES ADJACENTS DU LAC ST-JEAN.
- AIDER SES MEMBRES AU POINT DE VUE TECHNIQUE ET LEUR FOURNIR L'INFORMATION PERTINENTE.

La fédération des riverains de St-Gédéon représente 19 associations qui comptent près de 500 membres propriétaires et locataires vivants pour la majorité au bord du Lac St-Jean.

La fédération a un siège au CA de l'organisme RIVERAINS LAC ST-JEAN 2000 et participe aux différents dossiers qui touchent à la représentation et la défense de l'ensemble des riverains au niveau de la région.

La fédération est aussi membre de la corporation du petit Marais de St-Gédéon, secteur dont la protection de ce milieu est très importante pour la qualité de notre lac.

### 3. PARTICIPATION

Pour bien connaître les différents enjeux du prochain programme de stabilisation du Lac St-Jean, la fédération des riverains de St-Gédéon a participé :

- Comme membre au comité technique de Rio Tinto pour le prochain programme de stabilisation des berges du Lac St-Jean.
- Comme membre au comité de transition de Rio Tinto pour l'application du programme actuel.
- Comme invité aux différentes assemblées d'informations du comité des parties prenantes pour la gestion durable du Lac St-Jean.
- Comme participant au mémoire de Riverains Lac St-Jean 2000 (membre participant Pierre Audet)



#### **4. Gestion participative du milieu**

Au cours de derniers mois, il a été grandement question d'appliquer une gestion participative pour le prochain programme de stabilisation des berges du Lac St-Jean.

La Fédération de Riverains de St-Gédéon est en accord avec la notion d'implication du milieu dans la gestion du Lac St-Jean.

Nous vous soulignons que cela contraste beaucoup avec la participation qui était en place au cours derniers décrets. Trop souvent, les riverains ont été seuls à souligner ou à critiquer la gestion du lac St-Jean. Ce sont eux qui subissent les conséquences directes des humeurs de ce plan d'eau régional et de sa gestion.

#### **Recommandation sur le comité de gestion**

Considérant l'importance que sont les riverains dans la gestion du lac St-Jean, nous demandons qu'un siège soit réservé au comité supérieur de la gestion du Lac. Il est pour nous impensable pour nous que les riverains soient perçus comme de simples utilisateurs du Lac St-Jean.

Ce sont leurs développements du secteur, leurs apports économiques, leurs résidences, leurs loisirs, leurs travaux et souvent leurs rêves qui sont directement liés avec la gestion du Lac.

Ignorer ou éviter la participation des riverains au comité de gestion, à la table de gestion au premier niveau, nous soulignerait que les nouvelles orientations du comité de gestion n'ont pas la notion **participative dans un contexte social**, mais serait plutôt à saveur, technique, scientifique et économique et politique.

Nous avons dans notre région des associations, des fédérations ainsi qu'une association régionale qui s'appelle Riverains Lac St-Jean 2000 qui feront de très bons représentants des riverains.

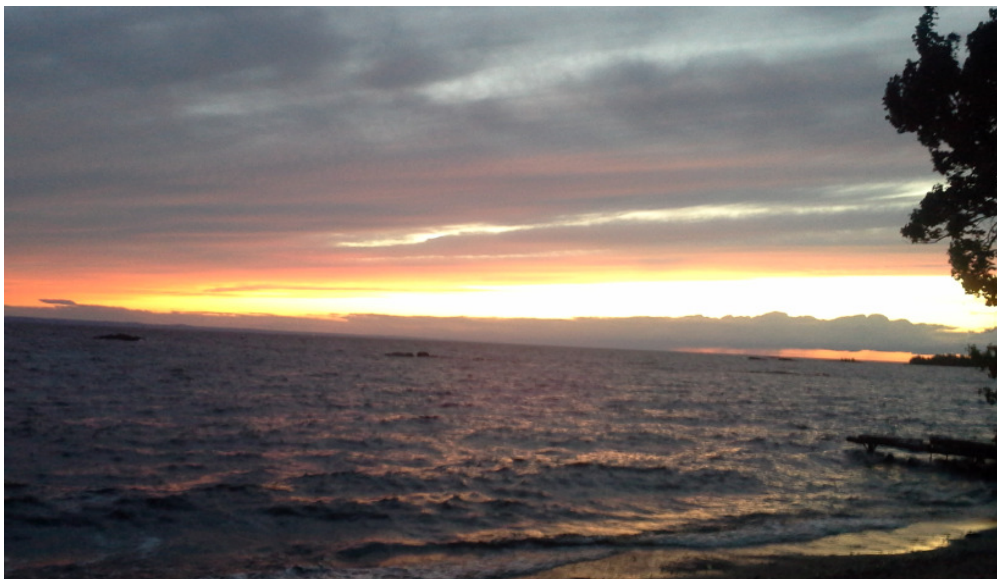
## 5. Niveau du Lac St-Jean

Les derniers échanges entre le comité des parties prenantes et Rio Tinto , avec la participation du gouvernement du Québec, ont permis de monter une planification sur les minimums et maximums à respecter au cours de l'année.

Nous sommes heureux de voir l'abaissement du niveau à 15.5 pied pendant l'automne. Toutefois, nous avons une réserve et une inquiétude sur le niveau du printemps qui, pendant une durée de 12 jours, atteindra le maximum de 17 pieds. Un tel niveau, accompagné de vents aurait des conséquences négatives importantes aux rives du Lac St-Jean.

Tout juste cette année, nous avons tous vécu une hausse extraordinaire du lac à un niveau exceptionnel, soit près de 18 pieds. Des plans de mesures d'urgence ont été mis en place et plusieurs secteurs et résidences ont été affectés par cette crue des eaux. Mais cela n'est rien aux conséquences possibles si cette hausse du lac St-Jean aura été accompagnée de vents, même de faible vélocité. C'est assuré que les berges auraient été grandement brisées et des vents au printemps, il y en a.

Une réflexion doit être faite et voir une révision de cette portion de période de niveau du Lac.



## 6. Corrections et réparations des berges

La formation d'un comité au niveau de la gestion du lac St-Jean avec une notion participative du milieu apportera une dimension différente de celle vécue au cours des dernières années.

Les corrections et réparations, qui étaient souvent le résultat de négociations et de règlements directs entre le promoteur et le propriétaire, pourront être maintenant analysées par un groupe avec l'assentiment du secteur, soit l'association riveraine de ce même secteur et/ou la fédération en place.





## 7. Politique de la révision de la gestion immobilière de Rio Tinto

Même si cet élément n'est pas mentionné dans le prochain programme de stabilisation des berges du Lac St-Jean, nous croyons qu'il est essentiel et important que cela soit présenté dans le cadre de ces audiences et à cette tribune.

### HISTORIQUE

Les historiens rapportent qu'une loi spéciale, pour mettre la compagnie Duke-Price **en possession des terres inondées** a été adoptée en 1927 par l'Assemblée législative du Québec; des compensations devant en contrepartie être versées aux propriétaires affectés (surtout des cultivateurs). Cette compagnie sera par la suite acquise par Alcan, qui bénéficie des droits et assume les responsabilités, liées aux ententes antérieures. Alcan a accordé l'usage et l'utilisation de la plupart de ces terres à ces mêmes agriculteurs. Depuis, différentes formes d'ententes ont cours (bail emphytéotique, privilège d'accès et autres) permettant les transactions entre villégiateurs, tout en limitant l'usage des sols à des fins de plaisances et/ou de constructions par les riverains.

Le contrat social **implicite**, qui s'est tissé au cours des années entre Alcan et la région, a été entériné par le gouvernement, puisqu'Alcan a été épargnée de la nationalisation de l'électricité au début des années 1960.

Ce contrat social **fonctionnel** paraissait satisfaire la population et l'Alcan, jusqu'à ce qu'une fusion intervienne avec la multinationale Rio Tinto en 2007, qui même si elle a signé une convention de continuité de 35 ans avec le gouvernement du Québec, remet en cause le fonctionnement et la gestion de ses relations avec les utilisateurs, à peine 10 ans après la transaction.

## **LES DROITS DES RIVERAINS**

Ce contrat social n'est pas qu'une simple relation entre un **bailleur et un locataire**, puisqu'initialement Alcan ne cherchait pas à tirer profit de ce patrimoine immobilier.

Alcan se bornait à louer les terrains à un prix symbolique, afin de maîtriser contractuellement l'affectation des sols et de se protéger contre les poursuites éventuelles, liées à l'exploitation du bassin hydroélectrique du Lac St-Jean.

Les récentes déclarations des représentants de Rio Tinto laissent entendre que les ententes antérieures tacites ou contractuelles, ne seront pas reconduites et que des changements devront être apportés aux conditions actuelles des baux

## **NOS DEMANDES**

Les RIVERAINS souhaitent, tout comme RIO TINTO, revoir les conditions du BAIL actuel, afin de le moderniser et l'adapter aux conditions qui seront déterminées par le gouvernement du Québec (suite aux audiences du BAPE) pour le renouvellement des droits de RIO TINTO. Toutefois cette nouvelle entente devra clairement établir que la concession d'usage des sols est **MAINTENUE SELON L'AFFECTION DÉFINIE INITIALEMENT** (selon les données historiques). De plus, les dommages et inconvénients que pourraient subir les riverains (locataires), sans dédommagements devront se limiter aux conséquences de ce qui sera contenu dans le décret gouvernemental.

**LA GESTION DES BAUX NE DOIT PAS ÊTRE DISSOCIÉE DE L'EXPLOITATION DU BASSIN HYDROÉLECTRIQUE DU LAC ST-JEAN.**

## **Conclusion**

Les membres de la fédération de riverains de St-Gédéon sont heureux de pouvoir s'exprimer et vous apporter certains de leurs commentaires et inquiétudes à propos du prochain programme de stabilisation des berges du lac St-Jean

Si de plus amples renseignements s'avèrent nécessaires, je reste à votre entière disponibilité.

### **Pierre Audet, président**

Fédération des associations des propriétaires riverains de St-Gédéon

Téléphone (hiver) : 418-668-6227

Téléphone (été) : 418-345-8606

Cellulaire : 418-818-1100

Courriel : [pierre.audet58@gmail.com](mailto:pierre.audet58@gmail.com)

